



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 58102

## Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur le statut des ingénieurs des Mines des directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement. Sur les 650 ingénieurs que compte notre pays, 74 p 100 sont bloqués au premier grade. Actuellement, 250 ingénieurs réunissent les conditions statutaires pour accéder au deuxième grade, et 30 supplémentaires s'y ajouteront chaque année après leur dix ans de carrière. Aujourd'hui, entre 15 et 20 par an sont promus. Cela crée une situation particulièrement difficile pour ces ingénieurs dont 80 p 100, après vingt ans de carrière, sont bloqués à l'échelon terminal. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin de créer un troisième échelon, permettant un débouché et une promotion à cette carrière. Cela donnerait ainsi satisfaction aux ingénieurs, qui ont d'ailleurs manifesté cette aspiration lors d'une première manifestation nationale le 9 avril dernier à Paris.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58102

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 mai 1992, page 2284